

MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE DE LA DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE MEZIERES-LEZ-CLERY

Par arrêté n° 2024-PLUIHD-003 du 3 juin 2024, le Président de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (CCTVL) a prescrit l'enquête publique portant sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Mézières-lez-Cléry, qui se déroulera pour une durée de 19 jours consécutifs, à compter du lundi 24 juin 2024 à 9h00 jusqu'au vendredi 12 juillet à 11h30.

Monsieur Marc FORTON, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.

Les pièces du dossier ainsi que le registre sont déposés au siège de la Communauté de Communes situé à la mairie de Meung-sur-Loire, 32 Rue du Général de Gaulle, 45130, ainsi qu'en mairie de Mézières-lez-Cléry, 36 rue du Bourg, pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :

- En mairie de Meung-sur-Loire le lundi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00, le mardi de 14h00 à 17h30, et du mercredi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30.
- En mairie de Mézières-lez-Cléry le lundi de 14h00 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 11h30.

Le dossier d'enquête publique est également consultable sur le site internet de la CCTVL à l'adresse suivante : <https://www.ccterresduvalde Loire.fr/prescription-de-la-declaration-de-projet-emportant-mise-en-compatibilite-du-plu-de-mezieres-lez-clery/> ainsi que sur deux postes informatiques disponibles dans les deux mairies.

Le public peut prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête, ou par courrier électronique à pluihd@ccterresduvalde Loire.fr ou les adresser par écrit à la mairie de Meung-sur-Loire, à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse postale suivante : 32 Rue du Général de Gaulle, 45130 Meung-sur-Loire.

Le Commissaire Enquêteur reçoit en mairie de Mézières-lez-Cléry :

- Le vendredi 28 juin 2024 de 9h00 à 11h30
- Le lundi 8 juillet de 14h00 à 17h00
- Le vendredi 12 juillet de 9h00 à 11h30

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre est clos et signé par le commissaire enquêteur. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont adressés au Président de la CCTVL et peuvent être consultés par le public dans les mairies susmentionnées aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la CCTVL pendant 1 an.

Le public peut demander toute information auprès du pôle développement territorial et solidarité de la CCTVL, au 02 38 45 19 46.

Le Président de la Communauté de
Communes des Terres du Val de Loire



Jean Pierre DURAND